

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

8/3 – REFECTION DU SOL DE LA HALLE MONTAIGNE – SOLLICITATION
DU FONDS DE CONCOURS DE LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE

Par délibération cadre n° 15 C 0324 du 19 juin 2015, la Métropole Européenne de Lille (MEL) a approuvé le principe d'un plan de soutien en investissement aux équipements sportifs en vue d'accompagner financièrement les communes dans leurs projets de création ou de rénovation d'équipements sportifs.

Par délibération n° 15 C 1397 du 18 décembre 2015, la MEL a adopté le règlement de ce fonds de concours et validé la convention type pour son versement.

Le projet de réfection du sol de la Halle Montaigne s'inscrit dans le cadre du plan de soutien précité qui mentionne les salles de sport collectif parmi les équipements éligibles (plan de financement joint).

En conséquence, il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter le fonds de concours de la MEL pour la réfection du sol de la halle Montaigne,
- signer tous documents à intervenir dans le cadre de ce dossier.